

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/02/2025 - 642 - 2003 B 00435 - 451 397 483 - AABC.G

Désignation de l'entreprise : Société AABC.G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 105 RUE EUGENE MILLECAMPES		59226 RUMEGIES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 45139748300012		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122023	
		N-1 31122022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BI	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété *		Immobilités	Stocks
		(3) Part à plus d'un an	CR
		Créances	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société AABC.G

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.205.900.....)	DA	1 205 900	1 205 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	124 410	124 410
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 654 524	8 281 626
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	59 759 080	4 572 898
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	66 743 914	14 184 834
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 847	2 668
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	200 053	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	748 889	11 064
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 650 252	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 605 041	13 732
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	70 348 955	14 198 567
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 605 041	13 732
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AABC.G

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	65 644	FH		FI	65 644
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	65 644	FK		FL	65 644
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	65 645
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 064 794 29 178
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 064 796 29 178
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(999 150) (29 178)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 084 772 5 264 384
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 123
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	377 740 443
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	5 467 634 5 264 827
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	672 614 858 218
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 165 7 150
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	675 779 865 368
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 791 855 4 399 459
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 792 705 4 370 280

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AABC.G

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	60 200 244		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 200 244		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 089 863		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 089 863		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	57 110 381		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 144 006	(202 618)	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	65 733 523	5 264 827	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 974 443	691 928	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	59 759 080	4 572 898	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	27 712	58 042	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HN			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
A8			dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
VNC ACTIF CEDES		3 089 863			
PRIX DE CESSION ACTIF CEDES				60 200 244	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	5
Informations générales complémentaires	5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des valeurs mobilières de placement	8
Charges à payer	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	8
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 70 348 954.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 65 644.46 Euros et dégageant un bénéfice de 59 759 079.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS

La société AABC.G a poursuivi son activité de holding animatrice et participé activement à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et sous-filiales.

L'exercice 2023 enregistre la cession des filiales CONEX et ED EDITIONS et l'acquisition de 100 % des titres composant le capital de la société HOTEL LA VILLA qui exploite un hôtel à Rayol-Canadel-sur-mer dans le Var.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations générales complémentaires

La SAS AABC.G est la tête de groupe de l'intégration fiscale avec les filiales suivantes détenues à plus de 95% : TRANSITEL, SC EQUIDIS, SC HARAS DE MENIL JEAN

Aux termes de la convention d'intégration, la société mère, AABC.G est redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe. Les filiales demeurent redevables vis-à-vis d'AABC.G de l'impôt qu'elles auraient supporté si elles n'avaient pas été membre du groupe intégré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 100		
Autres participations	18 379 007		34 998 297
Autres titres immobilisés	299 970		
TOTAL	18 678 977		34 998 297
TOTAL GENERAL	18 680 077		34 998 297

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 100	1 100
Autres participations		3 489 860	49 887 444	49 887 444
Autres titres immobilisés			299 970	299 970
TOTAL		3 489 860	50 187 414	50 187 414
TOTAL GENERAL		3 489 860	50 188 514	50 188 514

La société AABC.G a acquis 100 % du capital de la société HOTEL LA VILLA pour un prix de 5.668.358 € et souscrit à une augmentation de capital de cette filiale pour 10.375.000 €.

La société AABC.G a fait apport de titres représentant 31,8 % du capital de sa filiale CONEX à la société ICD pour un montant valorisé à 18.243.375 € et reçu des titres représentant 40,96 % du capital de la société ICD en échange.

La société AABC.G a cédé 67,87 % du capital de sa filiale CONEX à ICD pour un prix de 38.934.500 €.

La société AABC.G a cédé à ICD sa participation de 99,58 % dans le capital de sa filiale ED EDITIONS pour un prix de 3.033.701 €.

Les créances rattachées à des participations enregistrent une augmentation de 711.566 € et une diminution de 400.000 €.

Les opérations d'apport des titres CONEX et de cession des titres CONEX et ED EDITIONS se traduisent par une plus-value de 57.110.381 € inscrite en résultat exceptionnel. Les frais d'acquisition et de cession de titres ont été enregistrés dans le poste charges externes.

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	72 805				72 805
Sur autres immobilisations financières	9 226 219	604 342			9 830 561
Autres provisions pour dépréciation		68 272			68 272
TOTAL	9 299 024	672 614			9 971 638
TOTAL GENERAL	9 299 024	672 614			9 971 638
Dont dotations et reprises financières		672 614			

La dépréciation des autres immobilisations financières concerne les créances rattachées à des participations.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	14 304 050	0	14 304 050
Autres créances clients	41 896	41 896	
Taxe sur la valeur ajoutée	201 091	201 091	
Groupe et associés	28 841	28 841	
Débiteurs divers	5 417 756	5 417 756	
Charges constatées d'avance	1 523	1 523	
TOTAL	19 995 158	5 691 108	14 304 050

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 847	5 847		
Fournisseurs et comptes rattachés	748 889	748 889		
Impôts sur les bénéfices	484 123	484 123		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 129	6 129		
Autres impôts taxes et assimilés	2 160 000	2 160 000		
Groupe et associés	200 053	200 053		
TOTAL	3 605 041	3 605 041		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1 205 900			1 205 900

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation et autres titres est constituée par le coût d'achat ou la valeur d'apport, hors frais annexes engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La valeur d'utilité des participations est appréciée cas par cas selon une approche multicritères tenant compte notamment des résultats et des capitaux propres des filiales, de leurs perspectives de développement et de leur intérêt stratégique au regard des activités du groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées. Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 847
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 572
Total	19 419

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

La société a donné des engagements de réduction de prix dans le contexte de la cession des titres CONEX et ED EDITIONS.

Engagements reçus

La société a reçu des engagements de réduction de prix dans le contexte de l'acquisition des titres HOTEL LA VILLA.

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société AABC.G
59226 RUMEGIES

Page: 9

[illegible]

AABC.G

*SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.205.900 €
105, rue Eugène Millecamps
59226 RUMEGIES
RCS VALENCIENNES 451 397 483*

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

I – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société enregistre un chiffre d'affaires de 65.644 €.

Compte tenu de notre activité, les charges d'exploitation ont augmenté et s'élèvent à 1.064.796 €

Elles comportent notamment :

- Des frais de personnel extérieur 13.154 €
- Des honoraires 1.042.969 €
- Des frais d'actes et contentieux 257.500 €

L'exercice se clôture par un résultat d'exploitation déficitaire de 999.150 €

Après prise en compte du résultat financier 4.791.855 €, du résultat exceptionnel de 57.110.381 € et de l'impôt sur les sociétés de 1.144.006 €, le résultat net est bénéficiaire de 59.759.080 € à l'issue de l'exercice.

L'actif immobilisé s'élève à 40.285.148 €.

L'actif circulant s'élève quant à lui à 30.063.807 € à l'issue de l'exercice, comprenant des valeurs mobilières de placement pour 16.889.918 €, de disponibilités pour 7.482.781 €, des créances clients pour 41.896 €, des charges constatées d'avance pour 1.523 € et d'autres créances pour 5.647.688 €.

Les capitaux propres sont positifs de 66.743.914 € et les dettes s'élèvent à 3.605.041 €. Les dettes sont constituées de dettes financières pour 205.900 €, de dettes fiscales et sociales pour 2.650.252 € et de dettes fournisseurs pour 748.889 €.

II – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

III – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2024, l'objectif est de maintenir l'activité de la société.

IV – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V – COMPTES ANNUELS ET METHODE D'EVALUATION

Je vous précise, conformément à la loi, que les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables,
- ✓ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels appliquées lors de la clôture de l'exercice précédent

VI – APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.233-6 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

A la date d'établissement du présent rapport, je vous signale que notre société possède des participations dans les sociétés suivantes :

- 99.99 % du capital de la SARL TRANSITEL, dont le siège est ZA de l'Europe ORCHIES (59310),
- 99,17 % du capital de la SCI L'ETRE BISSON, dont le siège est 83 rue Eugene Millecamp RUMEGIES (59226)
- 98,80 % du capital de la SC EQUIDIS, dont le siège est 105 rue Eugene Millecamp RUMEGIES (59226)
- 98,75 % du capital de la SC HARAS DE MENIL JEAN, dont le siège est lieu-dit l'etre bisson, Menil Jean PUTANGES LE LAC (61210)
- 100 % du capital de la société BORDERSCOPE, société de droit belge, dont le siège est 16 lieven bauenstraat, 8200 LIEGE (Belgique)
- 40.96 % du capital de la SAS ICD, dont le siège est 9 avenue Hoche, 75008 PARIS
- 100 % du capital de la SAS LA VILLA, dont le siège est 8 rue Corniche de Paris à RAYOL-CANADEL-SUR MER

VII – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 59.759.079,54 euros de la manière suivante :

- En dotation sur le compte « report à nouveau » pour 3.792.705 €
- En dotation sur le compte « autres réserves » pour 55.966.374,5 €

VIII – DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la somme de 7.200.000 euros a été distribuée au titre de dividende le 18 décembre 2023.

IX – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce telles qu'elles vous ont été présentées par le Commissaire aux comptes.

X – RESULTATS DES FILIALES

A la date d'établissement du présent rapport, je vous signale que les résultats de nos filiales françaises et belges sont les suivants :

- SARL TRANSITEL :	85.504,22 €
- SCI L'ETRE BISSON :	- 146.999,08 €
- SC EQUIDIS :	- 419.248,24 €
- SC HARAS DE MENIL JEAN :	- 381.054,65 €
- SRL BORDERSCOPE :	- 30.208 €
- ICD	- 795.323,78 €
- LA VILLA	- 41.612,87 €

XI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Les informations sur les délais de paiement des fournisseurs visées par les dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce font l'objet d'un tableau annexé au présent rapport.

XII – PRETS INTER-ENTREPRISE

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L511-6 3 bis et suivants du Code Monétaire et financier.

XIII – SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, alinéa 5 du Code de commerce.

XIV – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

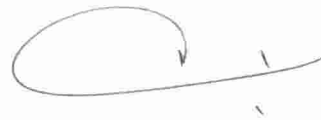
XV – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

AABC.G

*SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.205.900 €
105, rue Eugène Millecamps
59226 RUMEGIES
RCS VALENCIENNES 451 397 483*

AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 28 JUIN 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 59.759.079,54 euros de la manière suivante :

- En dotation sur le compte « report à nouveau » pour 3.792.705 €
- En dotation sur le compte « autres réserves » pour 55.966.374,5 €

Il est rappelé par l'assemblée qu'en cas de distribution de dividende, en raison de la présence de parts démembrées, le résultat d'exploitation revient aux associés usufruitiers, quant au résultat exceptionnel, celui-ci revient aux associés nus propriétaires.

Par ailleurs, l'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la somme de 7.200.000 euros a été distribuée au titre de dividende le 18 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président





SOFICAM

Société Fiduciaire Conseil Audit Management

AABC.G

SAS au capital de 1 205 900 €

105 rue Eugene Millecamps

59226 Rumegies

RCS Valenciennes B 451 397 483

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la SAS AABC.G,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AABC.G, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2023

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

AABC.G

Comptes annuels

Exercice clos le

31 décembre 2023

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2024,

Le commissaire aux comptes

SOFICAM

Jean-Luc Gourmelen
Associé-gérant



Société AABC.G

105 RUE EUGENE MILLECAMPS

59226 RUMEGIES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 100		1 100	1 100		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	35 583 394	72 805	35 510 589	4 312 863	31 197 725	723.36
	Créances rattachées à des participations	14 304 050	9 830 561	4 473 489	4 767 120	- 293 631	- 6.16
	Autres titres immobilisés	299 970		299 970	299 970		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		50 188 514	9 903 366	40 285 148	9 381 053	30 904 095	329.43
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	41 896		41 896		41 896	
	Autres créances	5 647 688		5 647 688	474 144	5 173 544	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	16 958 190	68 272	16 889 918	150 000	16 739 918	NS
	Disponibilités	7 482 781		7 482 781	4 193 370	3 289 412	78.44
	Charges constatées d'avance (3)	1 523		1 523		1 523	
	Total III	30 132 079	68 272	30 063 807	4 817 514	25 246 293	524.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		80 320 593	9 971 638	70 348 955	14 198 567	56 150 388	395.47

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 205 900) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 205 900	1 205 900		
	Réserves				
	Réserve légale	124 410	124 410		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 654 524	8 281 626	- 2 627 102	- 31. 72
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	59 759 080	4 572 898	55 186 181	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	66 743 914	14 184 834	52 559 080	370. 53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	5 847	2 668	3 178	119. 10
	Emprunts et dettes financières diverses	200 053		200 053	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	748 889	11 064	737 826	NS
	Dettes fiscales et sociales	2 650 252		2 650 252	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 605 041	13 732	3 591 309	NS
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	70 348 955	14 198 567	56 150 388	395. 47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 605 041

13 732

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	65 644		65 644			65 644	
Chiffre d'affaires NET	65 644		65 644			65 644	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			65 645			65 645	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 064 794	29 178		1 035 616	NS
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1			1	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 064 796	29 178		1 035 617	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 999 150	- 29 178		- 969 972	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	5 084 772	5 264 384	- 179 612	- 3. 41
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	5 123		5 123	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	377 740	443	377 297	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	5 467 634	5 264 827	202 807	3. 85
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	672 614	858 218	- 185 604	- 21. 63
Intérêts et charges assimilées (4)	3 165	7 150	- 3 986	- 55. 74
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	675 779	865 368	- 189 589	- 21. 91
2. Résultat financier (V-VI)	4 791 855	4 399 459	392 396	8. 92
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 792 705	4 370 280	- 577 576	- 13. 22
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 200 244		60 200 244	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	60 200 244		60 200 244	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 089 863		3 089 863	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 089 863		3 089 863	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	57 110 381		57 110 381	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 144 006	- 202 618	1 346 624	664. 61
Total des produits (I+III+V+VII)	65 733 523	5 264 827	60 468 696	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 974 443	691 928	5 282 515	763. 45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	59 759 080	4 572 898	55 186 181	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales

5

Informations générales complémentaires

5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

6

Etat des amortissements

6

Etat des provisions

7

Etat des échéances des créances et des dettes

7

Composition du capital social

7

Titres immobilisés

7

Evaluation des valeurs mobilières de placement

8

Charges à payer

8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers

8

Liste des filiales et participations

9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 70 348 954.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 65 644.46 Euros et dégageant un bénéfice de 59 759 079.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS

La société AABC.G a poursuivi son activité de holding animatrice et participé activement à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et sous-filiales.

L'exercice 2023 enregistre la cession des filiales CONEX et ED EDITIONS et l'acquisition de 100 % des titres composant le capital de la société HOTEL LA VILLA qui exploite un hôtel à Rayol-Canadel-sur-mer dans le Var.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Code de commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et des règlements modificatifs successifs

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations générales complémentaires

La SAS AABC.G est la tête de groupe de l'intégration fiscale avec les filiales suivantes détenues à plus de 95% : TRANSITEL, SC EQUIDIS, SC HARAS DE MENIL JEAN

Aux termes de la convention d'intégration, la société mère, AABC.G est redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe. Les filiales demeurent redevables vis-à-vis d'AABC.G de l'impôt qu'elles auraient supporté si elles n'avaient pas été membre du groupe intégré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 100		
Autres participations	18 379 007		34 998 297
Autres titres immobilisés	299 970		
TOTAL	18 678 977		34 998 297
TOTAL GENERAL	18 680 077		34 998 297

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 100	1 100
Autres participations		3 489 860	49 887 444	49 887 444
Autres titres immobilisés			299 970	299 970
TOTAL		3 489 860	50 187 414	50 187 414
TOTAL GENERAL		3 489 860	50 188 514	50 188 514

La société AABC.G a acquis 100 % du capital de la société HOTEL LA VILLA pour un prix de 5.668.358 € et souscrit à une augmentation de capital de cette filiale pour 10.375.000 €.

La société AABC.G a fait apport de titres représentant 31,8 % du capital de sa filiale CONEX à la société ICD pour un montant valorisé à 18.243.375 € et reçu des titres représentant 40,96 % du capital de la société ICD en échange.

La société AABC.G a cédé 67,87 % du capital de sa filiale CONEX à ICD pour un prix de 38.934.500 €.

La société AABC.G a cédé à ICD sa participation de 99,58 % dans le capital de sa filiale ED EDITIONS pour un prix de 3.033.701 €.

Les créances rattachées à des participations enregistrent une augmentation de 711.566 € et une diminution de 400.000 €.

Les opérations d'apport des titres CONEX et de cession des titres CONEX et ED EDITIONS se traduisent par une plus-value de 57.110.381 € inscrite en résultat exceptionnel. Les frais d'acquisition et de cession de titres ont été enregistrés dans le poste charges externes.

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	72 805				72 805
Sur autres immobilisations financières	9 226 219	604 342			9 830 561
Autres provisions pour dépréciation		68 272			68 272
TOTAL	9 299 024	672 614			9 971 638
TOTAL GENERAL	9 299 024	672 614			9 971 638
Dont dotations et reprises financières		672 614			

La dépréciation des autres immobilisations financières concerne les créances rattachées à des participations.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	14 304 050	0	14 304 050
Autres créances clients	41 896	41 896	
Taxe sur la valeur ajoutée	201 091	201 091	
Groupe et associés	28 841	28 841	
Débiteurs divers	5 417 756	5 417 756	
Charges constatées d'avance	1 523	1 523	
TOTAL	19 995 158	5 691 108	14 304 050

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 847	5 847		
Fournisseurs et comptes rattachés	748 889	748 889		
Impôts sur les bénéfices	484 123	484 123		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 129	6 129		
Autres impôts taxes et assimilés	2 160 000	2 160 000		
Groupe et associés	200 053	200 053		
TOTAL	3 605 041	3 605 041		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1 205 900			1 205 900

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation et autres titres est constituée par le coût d'achat ou la valeur d'apport, hors frais annexes engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La valeur d'utilité des participations est appréciée cas par cas selon une approche multicritères tenant compte notamment des résultats et des capitaux propres des filiales, de leurs perspectives de développement et de leur intérêt stratégique au regard des activités du groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur actuelle inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées. Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 847
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 572
Total	19 419

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

La société a donné des engagements de réduction de prix dans le contexte de la cession des titres CONEX et ED EDITIONS.

Engagements reçus

La société a reçu des engagements de réduction de prix dans le contexte de l'acquisition des titres HOTEL LA VILLA.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page 9

[illegible]